

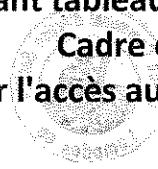
CCAS DE LEMPDES

Arrêté n°

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe



Le Président
de CCAS DE LEMPDES,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. CUBIZOLLES Ludovic	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	8	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LEMPDES, le

Le Président,



Henri GISSELBRECHT
Président du CCAS de Lempdes

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

CCAS DE LEMPDES

Arrêté n°

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

**Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux
pour l'accès au grade de auxiliaire de puériculture de classe supérieure**



**Le Président
de CCAS DE LEMPDES,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-1882 du 29/12/2021, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme GIRONNET Chantal	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	11	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LEMPDES, le

Le Président,



Henri GISSELBRECHT
Président du CCAS de Lempdes

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

CCAS DE LEMPDES

Arrêté n° portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025 Cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux pour l'accès au grade de aide-soignant territorial de classe supérieure



Le Président
de CCAS DE LEMPDES,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-1881 du 29/12/2021, portant statut particulier du cadre d'emploi des aides-soignants territoriaux ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme PECOUL Annabelle</i>	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	3	
<i>Mme FEZARD Veronique</i>	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	6	

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LEMPDES, le

Le Président,



Henri GISSELBRECHT
Président du CCAS de Lempdes

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :